



AFAC ARAB FUND FOR  
ARTS AND CULTURE  
الصندوق العربي  
للثقافة والفنون

# Programme culturel de l'Afrique du Nord

## Foire aux questions du PCAN

Le Programme culturel de l'Afrique du Nord (PCAN) Cycle II est un programme de quatre ans (2024-2027) dédié aux cinq pays d'Afrique du Nord : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte. Il comprend deux dispositifs de soutien : le **Fonds national d'opportunités culturelles (FNOC)** et le **Fonds compétitif régional de créativité (FCRC)**.

### **Le Fonds national d'opportunités culturelles (FNOC) offre**

- Une subvention de soutien institutionnel et programmatique de base pour les nouvelles organisations opérant en Afrique du Nord par le biais d'un appel ouvert à candidatures.
- Une subvention de continuité pour les organisations bénéficiaires du FNOC lors du Cycle I du PCAN, via une candidature sur invitation uniquement.
- Une subvention d'alliances et de collaborations locales pour les organisations bénéficiaires du FNOC lors du Cycle I du PCAN, et les nouvelles entités partenaires, via une candidature sur invitation uniquement.

### **Le Fonds compétitif régional de créativité (FCRC) offre**

- Un financement de démarrage pour des collaborations pilotes en Afrique du Nord et sur le continent africain et/ou dans la région MENA par le biais d'un appel ouvert à candidatures.
- Une subvention à des collaborations établies pour les collaborations déjà établies via un appel ouvert à candidatures.

Le Fonds national d'opportunités culturelles (FNOC) sera associé à un renforcement des capacités sur mesure pour les organisations suivant leur évaluation OMT initiale. Le Fonds compétitif régional de créativité (FCRC) offrira un financement de démarrage de 6 mois, en plus d'une formation conçue pour favoriser de nouvelles collaborations, et aider celles-ci à parvenir au stade de soumission d'une proposition complète éligible à un financement collaboratif. Nous organiserons également des réunions et des événements annuels locaux et régionaux afin d'aborder les questions et les réflexions importantes liées au secteur des arts et de la culture en Afrique du Nord.

#### 1- Le PCAN est-il un appel ouvert annuel ou ponctuel ?

Le PCAN n'est pas un programme continu de l'AFAC, il n'y a donc qu'un seul appel et seulement en 2024, dans le cadre de deux programmes de financement : le Fonds national d'opportunités culturelles (FNOC) et le Fonds compétitif régional de créativité (FCRC).

Les deux appels seront ouverts le 5 janvier 2024 et clôturés le 4 mars 2024.

L'annonce sera faite en juin 2024.

Le programme s'achève en 2027.

2- Combien de subventions le programme offre-t-il ?

**Le cycle II du programme culturel de l'Afrique du Nord (PCAN) propose deux programmes de financement assortis chacun de plusieurs subventions :**

**Le Fonds National d'Opportunités Culturelles (FNOC) soutient les entités artistiques et culturelles par le biais de :**

- **Subvention d'appui institutionnel et programmatique de base pour les nouvelles organisations opérant en Algérie, Égypte, Libye, Maroc, ou Tunisie (candidatures via l'appel à candidatures)**
- **Subvention de continuité** pour les organisations bénéficiaires du FNOC lors du Cycle I du PCAN (candidatures sur invitation)
- **Subvention d'alliances et collaborations locales** pour les organisations bénéficiaires du FNOC lors du Cycle I du PCAN ainsi que les nouvelles entités partenaires (*les candidatures à ce programme de subvention se font uniquement sur invitation*).

**Le Fonds compétitif régional de créativité (FCRC) offre :**

- **Financement de démarrage** pour des collaborations pilotes en Afrique du Nord et dans les régions africaine et/ou arabe (candidatures via un appel à candidatures)
- **Subvention à des collaborations établies** pour les collaborations déjà en place ou les organisations ayant une solide expérience en matière de collaboration (candidatures via un appel à candidatures)

3- À quelles subventions mon organisation peut-elle postuler ?

## Diagramme d'éligibilité

		Organisations précédemment bénéficiaires du FNOC	Organisations précédemment bénéficiaires du FCRC	Nouveaux organismes bénéficiaires
FNOC	Subventions de soutien institutionnel et programmatique de base		oui	oui
	Subventions d'alliances et de collaborations locales	oui		
	<b>ou</b>			
	Subventions de continuité	oui		
FCRC	Petites subventions de démarrage	oui	oui	oui
	<b>ou</b>			
	Subventions de collaborations établies	oui	oui	oui

## Précédents bénéficiaires du FNOC

Les précédents bénéficiaires du FNOC sont inéligibles au financement FNOC, mais éligibles pour postuler aux **subventions de continuité OU aux subventions d'alliances et de collaborations locales** avec au moins un ancien bénéficiaire du PCAN FNOC dans le réseau local. Les précédents bénéficiaires du FNOC sont également éligibles pour postuler aux **subventions de financement de démarrage** s'ils souhaitent établir des collaborations régionales avec de nouveaux partenaires **OU aux subventions de collaborations établies** s'ils souhaitent établir des collaborations régionales avec au moins un partenaire du réseau régional PCAN en Cycle I.

## Précédents bénéficiaires du FCRC

Les précédents bénéficiaires du FCRC sont **éligibles au financement de soutien du FNOC**. Ils sont éligibles au **financement de démarrage** s'ils ont de **nouveaux** partenaires et s'ils souhaitent en bénéficier. Les précédents bénéficiaires du FCRC sont également éligibles au **financement de collaborations établies** dès lors qu'ils ont eu de bonnes pratiques dans la gestion de leur collaboration au cours du Cycle I.

## Nouvelles organisations candidates

Les nouvelles organisations qui n'ont pas été préalablement soutenues par le fonds PCAN FNOC sont éligibles à ce cycle de financement institutionnel et programmatique de base, de financement de démarrage ou de fonds pour des collaborations établies, dès lors qu'elles respectent les critères d'éligibilité de chaque catégorie de soutien.

- Non éligibles pour postuler aux subventions à des alliances locales, mais peuvent faire partie d'une alliance composée d'au moins deux précédents bénéficiaires du FNOC dans leur pays.

4- Une organisation peut-elle postuler en même temps au FNOC et au FCRC?

Il est possible de postuler au FNOC et au FCRC simultanément avec **une seule demande** pour chaque fonds, et à condition que le ou les candidats répondent aux critères d'éligibilité du programme de subvention auquel ils postulent. En cas de dépôt ou de participation à plus d'une candidature par fonds, l'AFAC se réserve le droit de disqualifier toutes les candidatures associées.

5-Combien de subventions mon organisation peut-elle recevoir?

Il est possible pour une organisation de recevoir le soutien d'UN programme de subvention au titre de chaque fonds (FNOC et FCRC), à condition que les critères d'éligibilité soient remplis.

6- Un candidat peut-il demander un soutien institutionnel seulement s'il dispose d'assez de fonds provenant d'autres donateurs ?

Il peut toujours postuler.

7- Si un candidat postule à une initiative régionale mais a aussi besoin d'un soutien pour le renforcement institutionnel, cela peut-il être assuré dans le cadre du FCRC, ou ce cas de figure se limite-t-il au FNOC? Le but du FCRC est de soutenir des projets (d'institutions) qui consistent en une collaboration entre 2 ou plusieurs institutions. Le budget du FCRC comprend néanmoins un soutien de base pour les frais de fonctionnement et de personnel à hauteur de 30 % du budget total demandé.

8- Un bénéficiaire du FNOC ou du FCRC peut-il postuler à tout autre programme de l'AFAC alors que sa subvention PCAN est toujours en cours ?

Les bénéficiaires de subventions nationales ou régionales ne peuvent pas postuler à d'autres programmes de l'AFAC avant la fin de leur subvention PCAN.

Si un candidat bénéficie déjà d'une autre subvention ouverte de l'AFAC, il peut cependant postuler au PCAN.

9- Si le principal domaine d'activité d'une organisation est celui des festivals annuels, est-elle éligible au FNOC ou au FCRC ?

Ça dépend. Par exemple, si le festival se déroule dans un pays et attire des artistes d'autres pays, il est alors éligible au FNOC. Mais si le demandeur a en tête une initiative d'échange, de tournée, etc. avec d'autres partenaires de la région, alors il est éligible au FCRC.

10- Le PCAN accepte-t-il les candidatures d'individus sans arrière base institutionnelle ?

Non. Le PCAN s'adresse à des institutions/collectifs/espaces avec programmation/réseaux/entreprises sociales.

11- Puis-je postuler si j'ai déjà bénéficié d'une bourse de l'AFAC ?

Oui.

12- Suis-je éligible pour postuler à une subvention PCAN si je n'ai pas une présence physique dans un pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte) mais que mon institution travaille en Afrique du Nord ?

Non. Les candidats éligibles sont des entités locales basées dans l'un des pays d'Afrique du Nord. Les organisations internationales et étrangères, y compris les agences des Nations Unies, ne sont pas éligibles.

13- Mon institution est libyenne et se concentre sur la Libye mais elle travaille dans la diaspora. Suis-je éligible pour postuler au PCAN ?

Oui. Exceptionnellement dans le cas de la Libye, un candidat peut être actif en dehors de la Libye à condition que son travail soit pertinent et profite à la scène artistique et culturelle libyenne. De plus, l'organisation doit avoir une présence physique forte/prouvée en Libye.

14- Quelle est la durée prévue de la subvention ?

Pour les subventions de soutien de base, les alliances locales et les subventions de continuité du FNOC, la subvention couvre jusqu'à 3 ans à partir de juin 2024 et se termine en juin 2027.

La subvention collaborative du FCRC couvre une durée maximale de 3 ans à partir de juin 2024 et se termine en juin 2027.

Le financement de démarrage offre un soutien de 6 mois. Durant cette période, les projets collaboratifs bénéficiaires d'un fonds de démarrage sont éligibles pour postuler à un soutien financier collaboratif plus conséquent, couvrant jusqu'à deux ans de mise en œuvre.

15- Est-il possible de postuler en tant qu'institution si l'on est enregistré en tant qu'entité commerciale et non en tant qu'ONG ?

Les candidats peuvent être des entreprises sociales à but non lucratif, des entités enregistrées et non enregistrées.

16- Est-il possible d'envoyer à l'AFAC des mises à jour concernant ma candidature après la soumission ?  
Oui. Les candidats peuvent informer les responsables des subventions de l'AFAC de toute mise à jour concernant leur candidature tant que les résultats ne sont pas annoncés. Toutefois, il n'est pas possible d'envoyer un nouveau dossier de projet (par exemple une nouvelle description de projet) après avoir soumis votre candidature.

17- Comment savoir que ma candidature a été soumise ?

Vous recevrez un e-mail de confirmation de la part du système vous informant que vous avez bien postulé. Si vous ne recevez pas cet e-mail, c'est que votre candidature est incomplète et n'a pas été soumise. Si vous avez soumis un dossier complet de candidature, mais n'avez pas reçu cet e-mail, veuillez contacter [rachad.chamoun@arabculturefund.org](mailto:rachad.chamoun@arabculturefund.org).

18- Quel est le montant de financement minimum et maximum que je peux demander ?

#### **Fonds National d'Opportunités Culturelles (FNOC)**

- **Subvention de soutien institutionnel et programmatique de base** d'un minimum de 50 000 dollars et d'un maximum de 120 000 dollars en fonction de l'échelle budgétaire annuelle de l'organisation.
- **Subvention de continuité** pour les organisations bénéficiaires du FNOC lors du Cycle I du NACP (candidatures sur invitation) d'un maximum de 60 000 dollars.
- **Subvention d'alliances et de collaborations locales** d'un montant maximum de 85 000 dollars.

#### **Fonds compétitif régional de créativité (FCRC)**

- **Financement de démarrage** pour des collaborations pilotes (appel à candidatures ouvert) d'un maximum de 10 000 dollars. Les projets financés par un soutien de démarrage ont la possibilité de demander un financement collaboratif supplémentaire d'un montant maximum de 100 000 dollars pour une durée maximale de deux ans
- **Subvention de collaborations établies** d'un montant maximum de 150 000 dollars.

19- Dois-je soumettre mon budget avec la candidature ?

Oui. Toute candidature requiert de remplir le formulaire en ligne qui comprend un budget.

20- Est-il possible de demander une subvention sans joindre des matériaux de support ?

Non. Pour chaque candidature, vous devrez remplir le formulaire en ligne. Il existe en outre un ensemble de matériaux de support qui sont spécifiés. Tous les matériaux de support (autres qu'aux formats PDF, Word, Excel... etc.) doivent être téléchargés et rester disponibles jusqu'à l'annonce des résultats sur des sites tels que YouTube, Vimeo, DropBox, ou d'autres services similaires (mais pas Wetransfer).

21- Quels documents dois-je soumettre pour ma candidature ?

Lisez attentivement les directives générales et le modèle de candidature, notamment les pièces justificatives demandées.

22- Il ne m'est pas possible de soumettre une candidature en ligne en raison de problèmes techniques. Cela signifie-t-il que je ne peux pas postuler pour la subvention ?

Oui. L'AFAC accepte uniquement les candidatures en ligne. Les candidatures soumises par courrier ordinaire ou par courrier électronique ne seront pas acceptées. Cependant, si vous rencontrez des difficultés techniques avec la candidature en ligne de l'AFAC, nous vous encourageons à écrire à

[rachad.chamoun@arabculturefund.org](mailto:rachad.chamoun@arabculturefund.org).

23- Dans quelle(s) langue(s) puis-je soumettre ma candidature ?

Les candidatures au PCAN peuvent être soumises en anglais, français ou arabe.

24- L'AFAC reconsidère-t-elle les projets qui ont été rejetés lors d'un cycle précédent ?

Oui. Les candidats doivent soumettre une nouvelle candidature, même s'il s'agit du même projet pour lequel ils ont postulé lors du cycle précédent.

25- L'AFAC propose-t-elle un financement à 100 % pour les projets ?

Compte tenu de la forte demande de soutien, il n'est pas garanti que les bénéficiaires potentiels recevront l'intégralité des montants demandés. Il est donc encouragé que les candidats diversifient les sources de financement pour les projets soumis.

Une fois la décision prise d'attribuer une subvention, les jurés recommandent le pourcentage du montant demandé à attribuer pour chaque projet au conseil d'administration de l'AFAC, qui a le dernier mot sur le montant accordé.

26- Puis-je postuler avec un projet multidisciplinaire ?

Oui.